

Fiche d'inscription Marché de Noel

Du 15 Décembre 2024 à la Salle des fêtes de Launay

Nom :

Prénom :

Dénomination sociale :

Adresse complète :

Tél fixe ou portable :/...../...../...../.....

Adresse mail :

Site Internet ou page Facebook :

N° SIRET / SIREN :

RCS / Répertoire des Métiers :

Liste non exhaustive des objets présentés à la vente :

Avez-vous besoin d'un branchement électrique ? Oui Non

Avez-vous besoin de grilles ? Oui Non

Le prix de l'emplacement est fixé à **5.50 €** la table de 1,80 M de longueur ou **10 €** les 2 tables (*limité à 2 tables par exposant*).

Don d'un objet du stand pour notre tombola.

Nombre de tables souhaité : = €

Chèque à l'ordre de : **ASSOCIATION LAUNAY -LOISIRS**

A RENVoyer A L'ADRESSE SUIVANTE : **la copie du KBIS, l'assurance professionnelle ou responsabilité civile et les 2 pages de ce contrat signé. S'IL MANQUE UN DOCUMENT L'INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDEE**

MME DESMONTS ANGELIQUE 4 RUE DE LA POMMERAIE 27470 LAUNAY

Proposition de formule repas :

- Tartiflette + boisson + part de gâteau = **8 €**
- Pizza chorizo + boisson + part de gâteau = **6 €**
- Pizza jambon/fromage + boisson + part de gâteau = **6 €**

Choix :

Tartiflette

Pizza chorizo

Pizza jambon/fromage

Voir règlement intérieur.

A RENVOYER IMPERATIVEMENT POUR VALIDER L'INSCRIPTION

Règlement intérieur Marché de NOEL

Organisateur et Manifestation :

Le Marché de Noël est organisé par l'Association LAUNAY-LOISIRS

Le présent règlement concerne le Marché de Noël qui se tiendra le **Dimanche 15 Décembre 2024** à la salle des fêtes de LAUNAY.

Participation au Marché de Noël :

Les exposants s'engagent à être présents sur leur stand pendant les heures d'ouverture des sites, soit de **9h à 17h.**

Ils certifient exacts les renseignements fournis dans leur fiche d'inscription.

L'organisateur demande aux exposants d'arriver au moins une heure avant l'ouverture du Marché de Noël au public.

Un membre de l'association sera présent dès 8 h afin d'accueillir les exposants et leur indiquer leur emplacement.

Responsabilité de l'organisateur et de l'exposant :

L'exposant doit avoir sa propre assurance responsabilité civile ou assurance professionnelle. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou d'accident corporel.

Toute annulation de la part de l'exposant, après le **6 décembre 2024**, ne donnera lieu à aucun remboursement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, en cas d'annulation de la manifestation pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il s'engage à en avertir au plus vite l'exposant.

Propriétés intellectuelles :

L'exposant accepte que les photographies fournies par lui-même ou prises lors du Marché de Noël soient utilisées par l'organisateur pour assurer la promotion de la manifestation ou de l'association dans la presse, sur les réseaux sociaux, sur le site Internet de la commune, ou dans des forums.

Il déclare, en outre, être l'auteur des photos fournies (ou, le cas échéant, avoir l'autorisation de l'auteur) et des œuvres présentées (où, le cas échéant, être mandaté pour représenter l'auteur).

Mesures sanitaires :

Les mesures sanitaires en vigueur lors de la manifestation seront à respecter.

**Date et signature de l'exposant,
Précédées de la mention « Lu et approuvé »**